

COMPTE-RENDU DE SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2012

Le vingt sept décembre deux mille douze à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Monsempron-Libos dûment convoqué le 20 décembre 2012 s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire .

Ordre du jour :

- dissolution syndicat intercommunal de réalisation du contrat de ville moyenne de l'agglomération de Fumel
- remboursement à la commune par le CCAS des charges de personnel et véhicule taxi
- social
- investissements 2013 : demandes de subventions
- convention de mutualisation des services animation avec Fumel Communauté.
- modification du tableau des emplois
- demandes de subventions voyages scolaires
- demande de subvention drapeau FNACA
- décision modificative n°4
- autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement,
- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du
- CGCT.
- questions diverses

1. Ouverture de la séance

Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire, déclare la séance ouverte à dix neuf heures quinze

2. Appel nominal des conseillers municipaux

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

PRESENTS : M.Mmes BONNIFON Fabienne - BROUILLET Jean-Jacques - CARMEILLE Bernard - CARON Jean-Charles – GILABERT Frédérique - HEITZ Sullivan - LARIVIERE Yvette - PERNON Jean-Luc - VAYSSIERE Didier - VERGNES Denis.

PAR PROCURATION : : Nadia ABOU (a donné pouvoir à Jean-Jacques BROUILLET) Christophe BOUYE (a donné pouvoir à Denis VERGNES)

ABSENTS :M .Mme Emidio ALONSO - SOARES Anne-Marie - TARIN Jean-Luc.

3. désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc PERNON a été désigné secrétaire de séance.

4. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 novembre 2012

Le procès verbal du conseil municipal du 15 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité

5. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REALISATION DU CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE L'AGGLOMERATION DE FUMEL

Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral du 7 Mars 1978 a créé le Syndicat d'Études et de Programmation du Contrat de Ville Moyenne de l'Agglomération de Fumel modifié par arrêté du 28 Avril 1986 dénommant ledit syndicat « Syndicat Intercommunal de Réalisation de Contrat de Ville Moyenne de l'Agglomération de Fumel » et portant nouveaux statuts de celui-ci entre les Communes de Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Condezaygues.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait dans sa phase de consultation la dissolution dudit syndicat.

Aussi, par délibération en date du 13 Novembre 2012, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Réalisation du Contrat de Ville Moyenne de l'Agglomération de Fumel décide de se prononcer en faveur de la dissolution du syndicat conformément à l'article L5212-33 du CGCT au 31 Décembre 2012.

Il invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette dissolution et rappelle les conditions de sa mise en œuvre avec affectation de l'actif accepté aux quatre communes membres, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Condezaygues au prorata des travaux et équipements financés par lesdites communes et adoption de la clé de répartition du solde de la section d'Investissement et de Fonctionnement à la commune de Fumel assurant la gestion administrative dudit syndicat.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

– **décide** de se prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Réalisation du Contrat de Ville Moyenne de l'Agglomération de Fumel.

– **accepte** la clé de répartition pour la liquidation dudit syndicat ainsi que de son actif.

- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Remboursements de frais véhicule et traitement agent taxi social

Monsieur le Maire expose qu'un agent communal rétribué sur le budget communal effectue pour la moitié de son emploi du temps des missions relevant de l'action du CCAS, notamment le service de taxi social.

Il indique que le Conseil d'administration du CCAS a voté le 26 décembre 2012 la prise en charge de la moitié du traitement de cet agent soit 15 918,53 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis en août dernier un véhicule destiné à remplir les missions de taxi social proposées par le CCAS. Cette voiture est mise à disposition des agents administratifs tous les après-midis pour leurs déplacements,

Un premier bilan de l'utilisation de ce véhicule réalisé à partir des données consignées quotidiennement dans le registre de bord a démontré la répartition suivante : CCAS 68 % - Commune 32 %.

Les frais de carburant (239,08 €) sont supportés par le budget du CCAS et l'assurance du véhicule (165,33 €) par le budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une ventilation de ces dépenses de fonctionnement liées au véhicule entre budget communal et CCAS au prorata de l'utilisation selon le détail suivant :

	Montant engagé	Imputation	Part du CCAS (68%)	Part communale (32%)	Remboursement
Carburant	239,08 €	CCAS	162,57 €	76,51 €	76,51 € au CCAS
Assurance	165,33 €	Commune	112,42 €	52,91 €	112,42 € à la commune

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

approuve :

- le remboursement par le CCAS à la commune de 50 % du traitement de l'agent social = 15 918,53 €.
- le remboursement par le CCAS à la commune de 68 % des frais d'assurance du véhicule supportés par le budget communal = 112,42 €.
- le remboursement par la commune au CCAS de 32 % des frais de carburant supportés par le budget du CCAS soit 76,51 €.

charge le Maire d'effectuer les mandats et titres correspondant à ces remboursements

constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. investissements 2013 – demandes de subventions bordures et caniveaux

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement de la RD 276 (2ème tranche – du passage à niveau au cimetière de Monsempron) seront engagés au cours du 1er semestre 2013. La convention de maîtrise ouvrage signée avec le Conseil Général prévoit le remboursement de la réfection de chaussée de cette voie départementale pour un montant de 170 000 €.

Il précise que le régime d'aide « traverses des agglomérations » du Conseil Général finance les travaux de construction de bordures de trottoirs et de caniveaux à hauteur de 50% de la dépense HT basé sur un prix forfaitaire de 43 € (bordure + caniveau) et 21,50 € par mètre (bordure seule). Le plafond de la subvention est fixé à 15 200 € par an.

Dans le cadre de cette 2ème tranche de travaux, 1540 mètres linéaires de bordures et 1380 mètres linéaires de caniveaux seront réalisés.

Il convient donc de demander la subvention maximale du Conseil Général soit 15 200 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **approuve** la programmation de création de bordures et caniveaux pour l'année 2013 exposée par Monsieur le Maire
- **sollicite** l'aide maximale du Conseil Général de Lot et Garonne au titre du régime d'aide « traverses des agglomérations »
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. investissements 2013 – demande de subvention plantations d'arbres

Monsieur le Maire expose que de nombreuses plantations ont été réalisées en 2012 pour embellir la ville et notamment pour végétaliser les aménagements réalisés lors de la 1ère tranche de travaux de la RD276.

Il indique que de nouvelles plantations sont prévues en bordure de la RD276, après la réalisation de la 2ème tranche de travaux de voirie. Le nombre total d'arbres s'élève à 15.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général de Lot et Garonne propose un fonds de concours pour plantation d'arbres. Il précise qu'il s'agit de replanter des arbres de haute tige pour compenser les abattages rendus nécessaires pour la sécurité des usagers du réseau départemental.

La subvention s'élève à 45 € par arbre de haute tige replanté.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **approuve** la programmation de plantations d'arbres pour l'année 2013 exposée par Monsieur le Maire
- **sollicite** l'aide maximale du Conseil Général de Lot et Garonne au titre du régime d'aide « fonds de concours pour plantation d'arbres »
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. investissements 2013 – demande de subvention travaux gymnase communal

Monsieur le Maire expose que le gymnase communal est utilisé à titre principal par les enfants du collège Kléber Thouailles de Monsempron-Libos et accueille également l'Accueil de Loisirs Michel Delrieu et des associations sportives locales.

L'état général de cet équipement sportif rend nécessaire de nouveaux travaux, après la rénovation des vestiaires réalisée en 2010.

L'objectif est d'une part d'améliorer les conditions d'exercice des pratiques sportives par la réfection du sol et d'autre part de sécuriser et d'isoler thermiquement le bâtiment par le traitement de sa façade d'entrée.

Il s'agit d'une première tranche de travaux, les autres façades et la toiture feront l'objet d'une prochaine programmation. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses HT : 125 237 €		Recettes HT : 125 237 €	
Réfection du sol	44 462,00 €	Conseil Général 50 % d'un plafond de 91 400 € (équipements sportifs mis à disposition des collèges)	45 700,00 €
Rénovation façade	82 775,00 €	DETR 20%	25 447,40 €
		Autofinancement	56 089,60 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **approuve** la programmation et le plan de financement des travaux de réhabilitation du gymnase communal présentés par Monsieur le Maire.
- **sollicite** l'aide maximale du Conseil Général de Lot et Garonne au titre du régime d'aide «équipements sportifs mis à disposition des collèges »
- **sollicite** l'aide maximale de l'État au titre de la DETR
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. investissements 2013 – demande de subvention sécurisation des carrefours rues de Crouzies et le l'Egalité.

Monsieur le Maire expose que la voie communale n° 207 qui assure la jonction entre la RD 124 (route de Monflanquin) sur la commune de Condezaygues et la RD276 (carrefour des 3 stops) est un axe particulièrement fréquenté.

Du fait de la vitesse excessive des véhicules qui empruntent cette voie, les sorties des carrefours entre la rue Beausoleil et les rues de Crouziès et de l'Egalité sont malaisées, voire dangereuses. Il est nécessaire de procéder à des travaux de sécurisation.

Il s'agit de renforcer la signalisation de l'entrée de ville, de poser des bordures et d'installer des feux de ralentissement. Le coût total de l'opération est estimé à 104 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie destinés à accroître la sécurité sont susceptibles de bénéficier d'une aide de 40 % du montant de l'opération sur un plafond de 15 200 € au titre de la répartition du produit des amendes de police. Il précise que la demande de subvention doit être adressée au Conseil Général qui assure la gestion de ces fonds.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **approuve** la programmation de la sécurisation des carrefours rues de Cruzies et le l'Egalité présentée par Monsieur le Maire.
- **sollicite** l'aide maximale du Conseil Général de Lot et Garonne au titre du régime d'aide «répartition du produit des amendes de police»
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. convention de mutualisation de services animation avec Fumel Communauté

Monsieur le Maire expose que la gestion des accueils de loisirs est devenue une compétence communautaire à compter du 1er juillet 2010. Depuis cette date, les services animation de la commune et de Fumel Communauté sont mutualisés, les mêmes animateurs assurant les services d'animation de l'accueil de loisirs communautaire, des périscolaires, des surveillances interclasses, du REAAP et du CLAS communaux.

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire a adopté le 18 décembre dernier une convention de mutualisation des services animation entre Fumel Communauté et la commune. Cet accord prévoit une prestation d'animation de 40 000 € à la charge de la commune (pour les animateurs communautaires) et de 4 000 € à la charge de Fumel Communauté (pour l'animatrice communale).

Monsieur le Maire précise que la convention prévoit une régularisation des prestations de 2010 à 2012 :

- 72 249,59 € pour la commune au titre des prestations de Fumel Communauté
- 13 514,06 € pour Fumel Communauté au titre des prestations de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention de mutualisation de service animation mais de conditionner sa signature à celle de la convention de mise à disposition du service entretien communal pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Michel Delrieu transmise en début d'année à Fumel Communauté.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **approuve** la convention de mutualisation de services annexée à la présente délibération
- **autorise** le Maire à procéder à sa signature dès que la convention de mise à disposition du service entretien communal pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Michel Delrieu transmise en début d'année à Fumel Communauté sera signée par les deux parties,

- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. Décision modificative n°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2012 pour le Budget Primitif de la Commune et précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder aux opérations présentées ci-dessous :

N° DM	Date	Objet	Montant
4	27/12/2012	Transferts & Crédits Supplémentaires	
		022 - Dépenses imprévues	-9 415,00
		023 - Virement à la section d'investissement	-10 247,00
		60624 - Produits de traitement	800,00
		60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00
		60636 - Vêtements de travail	800,00
		6122 - Crédit-bail mobilier	800,00
		61523 - Voies et réseaux	1 300,00
		6233 - Foires et expositions	1 520,00
		6257 - Réceptions	400,00
		64131 - Rémunération	9 000,00
		6451 - Cotisations à l'URSSAF	600,00
		6454 - Cotisations aux ASSEDIC	620,00
		651 - Redevance pour concessions, brevets, licences...	154,00
		2315 - Installation, matériel et outillage techniques	-24 994,00
		Opération 010	
		2111 - Terrains nus	900,00
		Opération 012	
		TOTAL INVESTISSEMENT	-24 094,00
		TOTAL DEPENSES	-23 262,00
		70841 - aux budgets annexes, régies munic., CCAS et Caisse	719,00
		7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	113,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	832,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-10 247,00
		1323 - Départements	8 882,00
		Opération 007	
		1323 - Départements	-31 994,00
		Opération 010	
		1328 - Autres	2 265,00
		Opération 007	
		1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	7 000,00
		Opération 010	
N° DM	Date	Objet	Montant
		TOTAL INVESTISSEMENT	-24 094,00
		TOTAL RECETTES	-23 262,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	-23 262,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	-23 262,00

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de procéder aux ouvertures et virements de crédits présentés ci-dessus.

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose que la mutation de l'agent de maîtrise responsable des services techniques a rendu nécessaire une réorganisation de l'organigramme de cette entité.

Il indique que pour la direction du service, une solution s'appuyant sur les compétences internes a été privilégiée. Cette restructuration permet le recrutement d'un nouvel agent technique destiné à renforcer les équipes voirie et espaces verts et effectuer les remplacements des placiers.

Monsieur le Maire propose qu'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet soit créé pour permettre le recrutement de ce nouvel agent au 1er janvier prochain.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au 1er janvier 2013
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. demandes de subventions voyages scolaires

Monsieur le Maire expose que deux demandes d'aides financières pour des voyages scolaires sont récemment parvenues en Mairie :

- Une demande émanant de la SEGPA du Collège de Fumel pour un séjour montagne (1 élève résident de Monsempron-Libos)
- Une demande émanant du Lycée de Fumel pour un voyage à Londres (6 élèves résidents)

Monsieur le Maire propose d'aider les établissements scolaires porteurs de ces projets à hauteur de 50 € par élève de Monsempron-Libos sur présentation d'une attestation de participation à l'issue de ces voyages.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **décide** d'attribuer une subvention de 50 € par enfant domicilié à Monsempron-Libos :
 - au Collège de Fumel pour le séjour montagne de la SEGPA
 - au Lycée de Fumel pour le voyage à Londres
- **dit** que ces subventions seront versées aux établissements scolaires sur présentation d'une attestation de participation listant les élèves participants domiciliés dans la commune.
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. demande de subvention drapeau FNACA

Monsieur le Maire expose que le comité cantonal de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA) possède deux drapeaux utilisés dans les différentes cérémonies. Ces emblèmes ont plus de 40 ans et sont très usés. Leur état est indigne du symbole qu'ils représentent.

Le Président du comité cantonal de Fumel sollicite une aide financière pour pourvoir à leur remplacement. Le coût de ces 2 drapeaux est de près de 2000 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au comité cantonal de la FNACA. Cette aide sera ajoutée à leur subvention de fonctionnement annuelle lors du vote du budget 2013.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au comité cantonal de la FNACA pour l'acquisition de ces deux drapeaux.
- **dit** que cette aide sera ajoutée à leur subvention de fonctionnement annuelle lors du vote du budget 2013.
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire expose que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'autoriser le Maire à engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

opération	article	Crédits 2012	25 % crédits 2012
104 - éclairage public	21534	197 542,00 €	49 385,00 €
	2315	1 844,00 €	461,00 €
105 – acquisitions plantations	2121	5 788 €	1 447,00 €
106 – travaux bâtiments communaux	2313	267 462 €	66 865,00 €
107 – acquisition matériel	2135	22 000,00 €	5 500,00 €
	2152	10 000,00 €	2 500,00 €
	21568	6 400,00 €	1 600,00 €
	21578	15 298,00 €	3 824,00 €
	2158	500,00 €	125,00 €
	2184	18 257,00 €	4 564,00 €
10 – travaux de voirie	2188	10 672,00 €	2 668,00 €
	2031	7 962,00 €	1 990,00 €

COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2012

	21533	31 331,00 €	7 832,00 €
	21534	13 551,00 €	3 387,00 €
	21578	10 000,00 €	2 500,00 €
	2188	5 507,00 €	1 376,00 €
	2315	896 904,00 €	224 226,00 €
12 – acquisitions de terrains	2111	3 086 €	771 €
22 – acquisition matériel informatique	2183	23 200 €	5800 €
23 – acquisition véhicules	2182	14 000 €	3 500 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013 dans la limite de 25% des investissements 2012 tels que présentés ci-dessus,
- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision du 22 novembre 2012 : attribution marché de vérification coffrets électriques années 2012 à 2014 - société APAVE - pour un coût annuel 220,20 €HT.

Décision du 22 novembre 2012 : attribution d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle – SARL VET BIGORRE – 1 413,40 € HT.

Décision du 22 novembre 2012 : aliénation du tracteur communal MF 135, 1ère mise en circulation 1969, au prix de 1 600 € à Monsieur Pierre BALDY –Fumel (47).

Décision du 30 novembre 2012 : aliénation de l'estafette communale, 1ère mise en circulation 1977, au prix de 700 € à Monsieur Damien POGU – Le Longeron(49).

Décision du 17 décembre 2012 : attribution marché de fourniture de 5 copieurs couleurs (Mairie + 4 écoles) – société Bureautique Solutions d'Impressions (Montayral - 47) pour un montant de 14 390 € HT et contrat de maintenance sur 5 ans (pièces, main d'œuvre et toner) au tarif de 0,039 € HT la page pour la couleur et 0,004 € HT pour le noir.

18. Questions diverses : plan façade - opération 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 18 novembre 2011, du 16 mars 2012 et sa position de principe du 15 novembre dernier favorable à l'extension du périmètre du plan façade actuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre à compter du 1er janvier 2013 les zones éligibles aux secteurs suivants :

Impasse de la Cascade
Avenue de la Libération
Bourg ancien de Monsempron

Il propose également de soumettre au vote du conseil municipal une extension à de nouvelles voies mi-2013, en fonction des crédits utilisés et des demandes des administrés.

Afin de traiter le cas particulier des immeubles collectifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un alinéa à l'article 5 du règlement approuvé par délibération du 16 mars 2012 : « immeubles collectifs : le montant de l'aide est fixé à 40 % du montant TTC des travaux de rénovation de la façade et plafonné à 6 400 € soit un maximum de 16 000 € TTC de travaux subventionnables »

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

-approuve l'extension du périmètre du plan façades aux voies proposées par Monsieur le Maire et dont les plans sont annexés à la présente délibération,

- **dit** que ce périmètre pourra être étendue à d'autres voies par une nouvelle délibération mi- 2013

- **ajoute** un alinéa à l'article 5 du règlement approuvé par délibération du 16 mars 2012 : « immeubles collectifs : le montant de l'aide est fixé à 40 % du montant TTC des travaux de rénovation de la façade et plafonné à 6 400 € soit un maximum de 16 000 € TTC de travaux subventionnables »

- **constate** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h20